

3.2. LES PERIMETRES CONTRACTUELS

- **Les Parcs Naturels Nationaux / Régionaux**

Réglementés par le Code de l'Environnement, et notamment par la Loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.

Placés sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature, les **Parcs Naturels Nationaux** français sont au nombre de 9. Classé par décret, un parc naturel national est généralement choisi lorsque « la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et, en général, d'un milieu naturel présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution. » (Chap. Ier, Article L331-1 du Code de l'Environnement). Tous les parcs nationaux assurent une mission de protection des espèces, des habitats et des ressources naturelles, une mission de connaissance, une mission de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Enfin, ils participent au développement local et au développement durable.

Les **Parcs Naturels Régionaux** (PNR) ont pour objectif de protéger le patrimoine naturel et culturel remarquable d'espaces ruraux de qualité mais fragiles (Chap. III, Article L333-1 du Code de l'Environnement) Leur politique s'appuie sur la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire et son développement économique et social. La charte constitutive est élaborée par la région avec l'accord de l'ensemble des collectivités territoriales concernées et adoptée par décret portant classement en PNR pour une durée maximale de dix ans. La révision de la charte est assurée par l'organisme de gestion du PNR.

L'aire d'étude se trouve au nord en bordure du Parc Naturel Régional « Guyane » FR8000040, de l'autre côté de la RN1 (hors zone projet)..

3.3. BILAN DES PERIMETRES D'INTERET ECOLOGIQUE

Le tableau ci-après récapitule les périmètres d'inventaires et à portée réglementaire qui se trouvent à proximité de l'aire d'étude.

Statut du périmètre	Dénomination	Superficie (ha)	Code	Distance à l'aire d'étude (m)
Périmètres sur ou recoupant la zone d'étude				
Domaine Forestier Permanent	DFP FA	2412196	2	Borde la limite de parcelle au Sud
Périmètres les plus proches de l'aire d'étude (dans un rayon de 3 km)				
PNR	Guyane	622851,5	FR8000040	15
ZNIEFF terrestre de type II	Crique Sainte-Anne	9483,68	30020018	24

Tableau 2 : Récapitulatif des périmètres d'inventaires et de protection à proximité de l'aire d'étude

L'aire d'étude n'intercepte aucun périmètre d'inventaires ou contractuels mais se situe en contiguïté d'une ZNIEFF de type 2 et du PNR dde Guyane au nord et du DFP au sud et à l'est



Figure 5 : Localisation des périmètres d'inventaires et contractuels

4. ETAT INITIAL ECOLOGIQUE DE L'AIRE D'ETUDE

4.1. LES HABITATS NATURELS

4.1.1 GENERALITES

L'aire d'étude s'inscrit entre deux grandes entités biogéographiques : les forêts des plaines côtières situées sur de vastes plaquages sédimentaires et les forêts des premiers reliefs et vallées alluviales, qualifiés de « multi-convexes » car ils forment un motif répété dans le paysage. La géomorphologie est un facteur essentiel qui influence la répartition des habitats forestiers. La zone étudiée est intégralement recouverte de forêt ombrophile sempervirente dense. On peut toutefois distinguer trois grands ensembles forestiers en fonction de la position topographique et de l'usage anthropique : les **forêts dégradées**, basses, denses et dominées par des espèces pionnières qui bordent la route nationale RN1 et la piste de Sainte-Anne ; les **forêts des bas-fonds** qui se développent sur des substrats engorgés à inondés et les **forêts sur sols drainés** qui occupent les pentes et sommets des collines.

En bordure de l'aire étudiée dans les parties les plus accessibles de la parcelle, les forêts secondaires sont denses, plutôt basses et caractérisées par un cortège caractéristique d'espèces pionnières à croissance rapide. La présence relictuelle d'espèces cultivées (ananas, manguiers, wassaï) est également caractéristique.



Forêts secondaires au nord de l'aire d'étude. Présence d'ananas, manguiers, wassaï (Photos sur site ©NATURALIA)

Les forêts des bas-fonds sont réparties aux abords des criques sur les sols engorgés toute l'année. La composition de la strate arborescente est caractérisée par le Manil marécage (*Symphonia globulifera*), le Moutouchi (*Pterocarpus officinalis*), le Pinot (*Euterpe oleracea*) et l'Ebène (*Tabebuia insignis*) et plus ponctuellement par le Gonfolo rose (*Qualea rosea*) et le Yayamadou marécage (*Virola surinamensis*). *Spatanthus unilateralis* peut être très abondant en sous-bois, de même que *Vriesea splendens* et les lianes-tortue (*Bauhinia* sp.).



Forêts des criques et bas-fonds, à *Symphonia globulifera* (à gauche), *Pterocarpus officinalis* (au centre) et *Euterpe oleracea*

(à droite) (Photos sur site ©NATURALIA)

Les forêts sur les sols mieux drainés des légers reliefs sont largement dominées par le Wapa (*Eperua falcata*) et ponctuée de Mahots (*Lecythis zabucajo*, *Eschweilera* sp., *Couratari guianensis*). D'autres essences moins abondantes sont présentes comme le Baaka mapa (*Couma guianensis*), et le Diaguidia (*Sclerolobium melinonii*). Certains palmiers comme le Counana (*Astrocaryum paramaca*), le Mourou mourou (*Astrocaryum sciophilum*), le Patawa (*Oenocarpus bataua*) ou encore le Way (*Geonoma deversa*) sont bien représentés en sous-bois, à l'instar d'autres espèces arbustives comme *Paypayrola* sp., ou encore *Miconia ceramicarpa*, *Palicourea tomentosa* et *Psychotria apoda* en strate inférieure. Les espèces les plus récurrentes en strate herbacée sont *Spathanthus unilateralis*, *Bisbooeckelera microcephala* et *Metaxya rostrata*.



Forêts sur sol drainé dominées par *Eperua falcata* et les *Lecythidaceae*, avec abondance de palmier en sous-bois (*Astrocaryum paramaca*, *A. sciophilum* ; à droite) (Photos sur site ©NATURALIA)

Les layons, qu'ils soient naturels ou créés par l'homme permettent à des espèces héliophiles de s'implanter. Ils sont rapidement couverts d'une strate herbacée dense, constituée principalement de *Melastomataceae* comme *Miconia ceramicarpa* ou *Maieta guianensis*.



Présence d'ouvertures forestières anthropiques : forêt défrichée en sous-bois (au nord de la parcelle) et anciens layons

Habitats naturels	Code ^[1] (Hoff 1997)	Code ^[2] (Guitet <i>et al.</i> 2015)	Niveau d'enjeu régional	Commentaire
Forêts sur sols drainés à <i>Eperua falcata</i> et <i>Lecythidaceae</i>	G46.4112	41.41	Modéré à assez fort	Bon état général, quelques zones dégradées par les activités forestières
Forêt des criques et bas-fond à <i>Symphonia globulifera</i> , <i>Pterocarpus officinalis</i> et <i>Euterpe oleracea</i>	G4A.2314	41.11	Modéré à assez fort	Bon état général, chablis plus réguliers, forêt dense assez riche en lianes
Forêt dégradée (anciens abattis ou exploitations forestières)	G46.231	-	Faible	Strate arborescente dégradée (recouvrement entre 50 et 70%) et végétations de sous-bois denses
Boisements pionniers à <i>Phenakospermum guyannense</i> et <i>Cecropia</i> spp.	G46.235	-	Faible	Anciens abattis, présence caractéristique d'espèces cultivées (manguier, ananas...)

Tableau 3 : synthèse des enjeux relatifs aux habitats naturels au sein de l'aire d'étude

^[1] Correspondance à la Classification des habitats naturels de Guyane (Hoff M. (coord.), 1997. *Typologie provisoire des habitats naturels des départements d'outre-mer français, basée sur CORINE biotopes et la "Classification of Palaearctic habitats" du Conseil de l'Europe.* SPN-IEGB-MNHN, Paris, 40 p.)

^[2] Guitet S., Brunaux O., de Granville J.J., Gonzalez S., Richard-Hansen C., 2015. *Catalogue des habitats forestiers de Guyane.* DEAL Guyane. 120p.

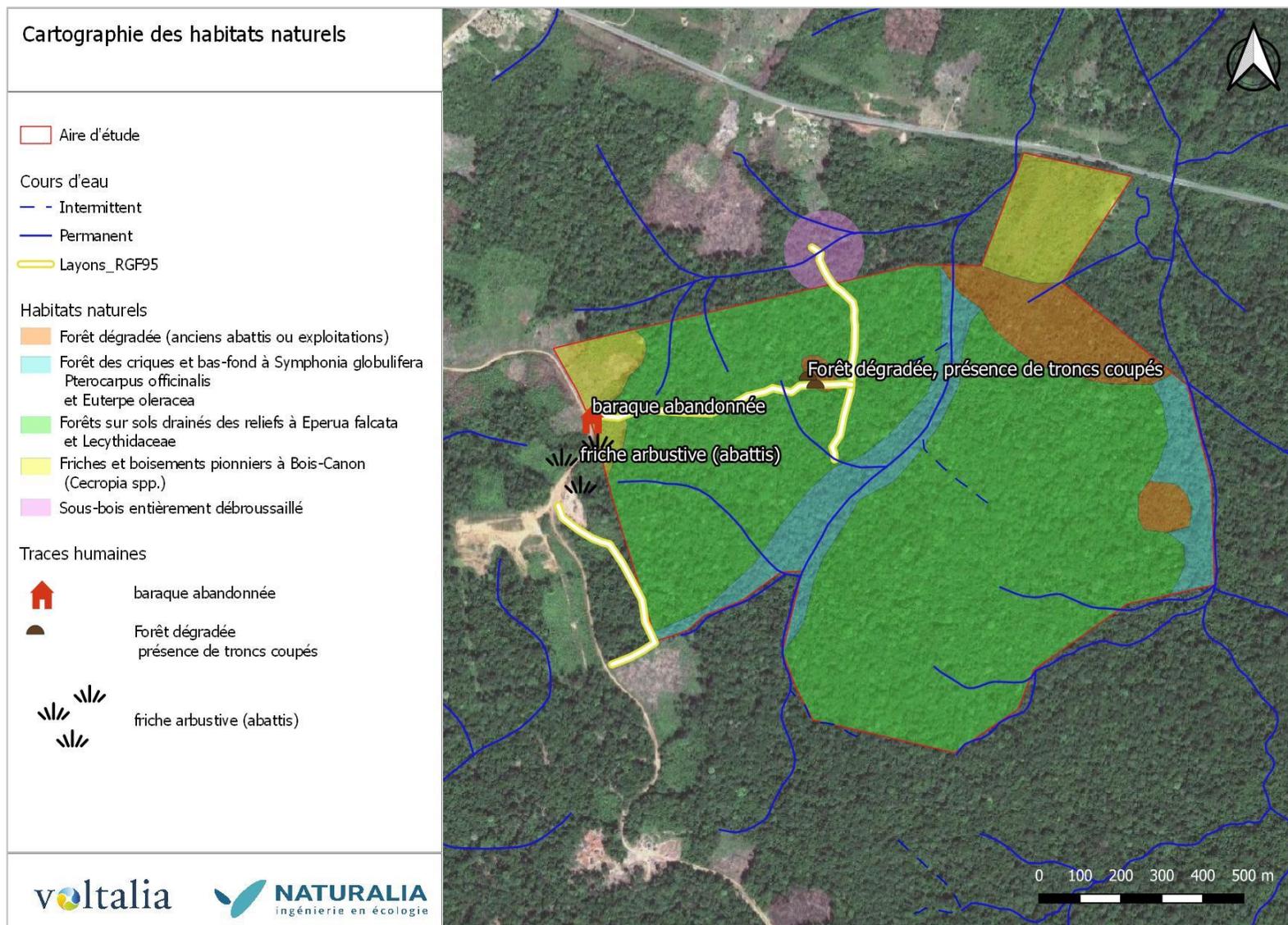


Figure 6 : Cartographie des habitats naturels au sein de l'aire d'étude

4.1.2 LES HABITATS NATURELS A ENJEUX

Les habitats forestiers présents sur le site (hormis les forêts secondaires en bordure) sont communs en Guyane et en bon état de conservation malgré quelques traces d'exploitation ancienne.

Pour compléter les inventaires réalisés le long des parcours au sein de l'aire d'étude, des relevés ont été effectués sur quatre placettes représentatives des deux principaux habitats forestiers. Deux d'entre elles ont donc été effectuées en topographie haute sur des sols relativement drainés et deux autres en topographie basse sur sols engorgés et en bord de crique.

N°Placette	1	2	3	4
Date	06/12/2018	07/12/2018	07/12/2018	08/12/2018
Topographie	Haute	Basse	Basse	Haute, en pente
Habitat	Forêt sur sol drainé	Forêt de berge en bord de crique	Forêt de bas-fond marécageux	Forêt sur sol drainé
Surface A (m ²)	200	200	200	200
Surface a - H (m ²)	50	50	50	50
Commentaire	4 arbres > 30 cm de Ø; environ 20 arbres > 20 cm de Ø	5 arbres > 30 cm de Ø; + de 20 arbres entre 10 et 30 cm de Ø; jeunes tiges abondantes	4 arbres > 30 cm de Ø; environ 20 arbres entre 10 et 20 cm de Ø; jeunes tiges très abondantes	
Strate arborescente (A)				
Hauteur (m)	30	-	-	30
Recouvrement (%)	90	70	95	80
	<i>Eperua falcata</i> 1 <i>Lecythis</i> sp. 1 <i>Clusia</i> sp. 1 <i>Inga</i> (Cf. <i>leiocalycina</i>) 1	<i>Lecythis zabucajo</i> 3 <i>Symphonia globulifera</i> 1	<i>Eperua falcata</i> 1 <i>Symphonia globulifera</i> 1 <i>Euterpe oleracea</i> + <i>Pterocarpus officinalis</i> 1 <i>Qualea rosea</i> 1 <i>Bignoniaceae</i> +	<i>Eperua falcata</i> 4 <i>Clusia palmicida</i> 1 <i>Couma guianensis</i> + <i>Oenocarpus bataua</i> 1
Strate arbustive (a)				
Hauteur (m)	1-5	1-5	1-5	2-5
Recouvrement (%)	50	40	50	30
	<i>Astrocaryum sciophilum</i> + <i>Astrocaryum paramaca</i> + <i>Bactris</i> sp. + <i>Hirtella racemosa</i> 1	<i>Virola surinamensis</i> + <i>Bactris</i> sp. 1 <i>Paypayrola</i> sp. 2	<i>Astrocaryum paramaca</i> 2 <i>Bactris pliniana</i> + <i>Bactris</i> sp. 1	<i>Astrocaryum paramaca</i> 1 <i>Astrocaryum sciophilum</i> + <i>Melastomataceae</i> <i>Paypayrola</i> sp. +
Strate herbacée (H)				
Hauteur (m)	1	1	1	1
Recouvrement (%)	30	40	30	50
	<i>Sclerolobium melinonii</i> (plantule) + <i>Ichnanthus panicoides</i> + <i>Metaxya rostrata</i> + <i>Geonoma deversa</i> + <i>Heliconia</i> sp. + Plantules diverses 2	<i>Melastomataceae</i> 2 (dont <i>Miconia ceramicarpa</i>) <i>Spathanthus unilateralis</i> 1 <i>Bauhinia</i> sp. (plantules) + <i>Goepertia elliptica</i> + Plantules diverses 2	<i>Sclerolobium melinonii</i> (plantule) 2 <i>Spathanthus unilateralis</i> 1 <i>Metaxya rostrata</i> +	<i>Sclerolobium melinonii</i> (plantule) 1 <i>Spathanthus unilateralis</i> + <i>Metaxya rostrata</i> + <i>Geonoma deversa</i> +
Lianes / épiphytes				
	Peu abondants	Abondants <i>Vriesea splendens</i> 1 <i>Philodendron pedatum</i> 1 <i>Philodendron</i> (Cf. <i>fragrantissimum</i>) + <i>Tillandsia</i> sp. + <i>Bauhinia</i> sp. +	Abondants <i>Evodianthus funifer</i> + <i>Bauhinia</i> sp. + <i>Philodendron</i> (Cf. <i>fragrantissimum</i>) +	Peu abondants

Ces relevés ne sont pas exhaustifs, la détermination étant limitée pour de nombreux taxons dont les caractères discriminants ne sont pas visibles à la période de l'inventaire. Des inventaires complémentaires sont nécessaires pour les compléter.



Placette 1



Placette 2



Placette 3



Placette 4

Figure 7 : illustration des placettes forestières inventoriées

4.1.3 CAS DES ZONES HUMIDES

4.1.3.1 Généralités sur les zones humides

En France le Code de l'Environnement qualifie, de façon précise, les zones humides de « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (Art. L.211-1). L'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement précise alors les critères permettant la définition et la délimitation d'une zone humide. Ils s'appuient principalement sur des indices pédologiques, botaniques et d'habitats naturels. Il est à noter que le Conseil d'Etat a précisé la portée de la définition légale des Zones Humides dans un arrêt daté du 22 février 2017 (CE n°386325). Il considère que les deux critères pédologiques et botaniques sont cumulatifs.

4.1.3.2 Les zones humides identifiées sur critère « végétation »

Les substrats des zones situées en topographie basse aux abords des criques et dans les bas-fonds sont engorgés toute l'année et présentent des communautés végétales caractéristiques, dominées par *Symphonia globulifera*, *Pterocarpus officinalis*, *Euterpe oleracea*, *Tabebuia insignis* et *Virola surinamensis*. Ces végétations riveraines sont considérées comme des zones humides (Gonzalez S., 2001) et couvrent au total une surface importante, approchant les 15 hectares.

Des sondages pédologiques au sein de ces unités de végétation seraient nécessaires pour confirmer le caractère hydromorphe des sols (arrêt du Conseil d'Etat du 27 février 2017).

4.2. LES PEUPELEMENTS FLORISTIQUES

4.2.1 ANALYSE DE LA BIBLIOGRAPHIE

La base de données CAY de l'herbier de Guyane de l'IRD (<http://publish.plantnet-project.org/project/caypub>) fournit des données géolocalisées anciennes et récentes. Les données situées à proximité de l'aire d'étude sont peu abondantes et proviennent généralement de milieux perturbés, de zones humides et assez peu de forêts. Quelques taxons patrimoniaux potentiels sur l'aire d'étude y figurent toutefois, listés dans le tableau suivant :

Nom scientifique	Collecteur principal	Date collecte	Localité	Statut
<i>Dicorynia guianensis</i> Amshoff	Service Forestier - Bafog	1949	Crique margot, à quelques km en ripisylve forestière	znieff
<i>Inga heterophylla</i> Willd.	Service Forestier - Bafog	1948	Forêt domaniale des Malgaches, à quelques km en bord de chemin	znieff
<i>Passiflora moritziana</i> Planch.	Sastre C.	1968	Carrefour de Mana - R.N. 1 - C.D. 9, à quelques km dans une exploitation forestière	znieff
<i>Pitcairnia caricifolia</i> Mart. ex Schult.f.	Cremers G.	1985	Crique margot, à quelques km	znieff
<i>Sesbania exasperata</i> Kunth	Raynal-Roques A.	1979	Route de l'Anse, à quelques km dans un fossé humide	znieff
<i>Smilax latipes</i> Gleason	Feuillet C.	1985	Route de Saut-Sabbat, à quelques km en bord de piste forestière	znieff

Tableau 4 : espèces patrimoniales et protégées connues sur le secteur de la Crique Sainte-Anne

Ces secteurs forestiers ont été peu prospectés et les données sont souvent anciennes et peu fournies. Aucun des taxons n'est mentionné directement sur l'aire d'étude ou aux abords, mais ils pourraient toutefois s'y développer.

4.2.2 RESULTATS DES VALIDATIONS DE TERRAIN

Les espèces inventoriées à cette saison sont essentiellement des espèces communes sur le territoire. Aucune espèce protégée n'a été observée. Les cortèges de sous-bois des forêts parcourues semblent relativement homogènes en dehors des zones perturbées par des layons et chablis, avec une abondance des *Rubiaceae* comme *Psychotria apoda* ou *Palicourea tomentosa*, des *Violaceae* (*Paypayrola* sp.) et des *Melastomataceae*. Les chablis permettent l'observations d'épiphytes communs mais plus accessibles pour les inventaires.



Figure 8 : épiphytes sur un chablis : de droite à gauche *Stelis* sp., *Tillandsia monadelphina* et *Vriesea splendens* (Photos sur site ©NATURALIA)

Parmi les espèces de la strate arborescente dominante, le **Gonfolo rose** (*Qualea rosea* Aublet. ; *Vochysiaceae*) a été relevé ponctuellement vers le milieu de l'aire d'étude. Sa floraison a lieu en novembre-décembre, période de l'inventaire, où ses pétales caractéristiques sont bien visibles au sol. Il s'agit d'une espèce assez commune en Guyane mais répartie de façon hétérogène sur le territoire, dont le bois est souvent exploité pour les charpentes et constructions. Cette espèce est classée « déterminante ZNIEFF » en Guyane.



Inflorescence fanée de *Qualea rosea*

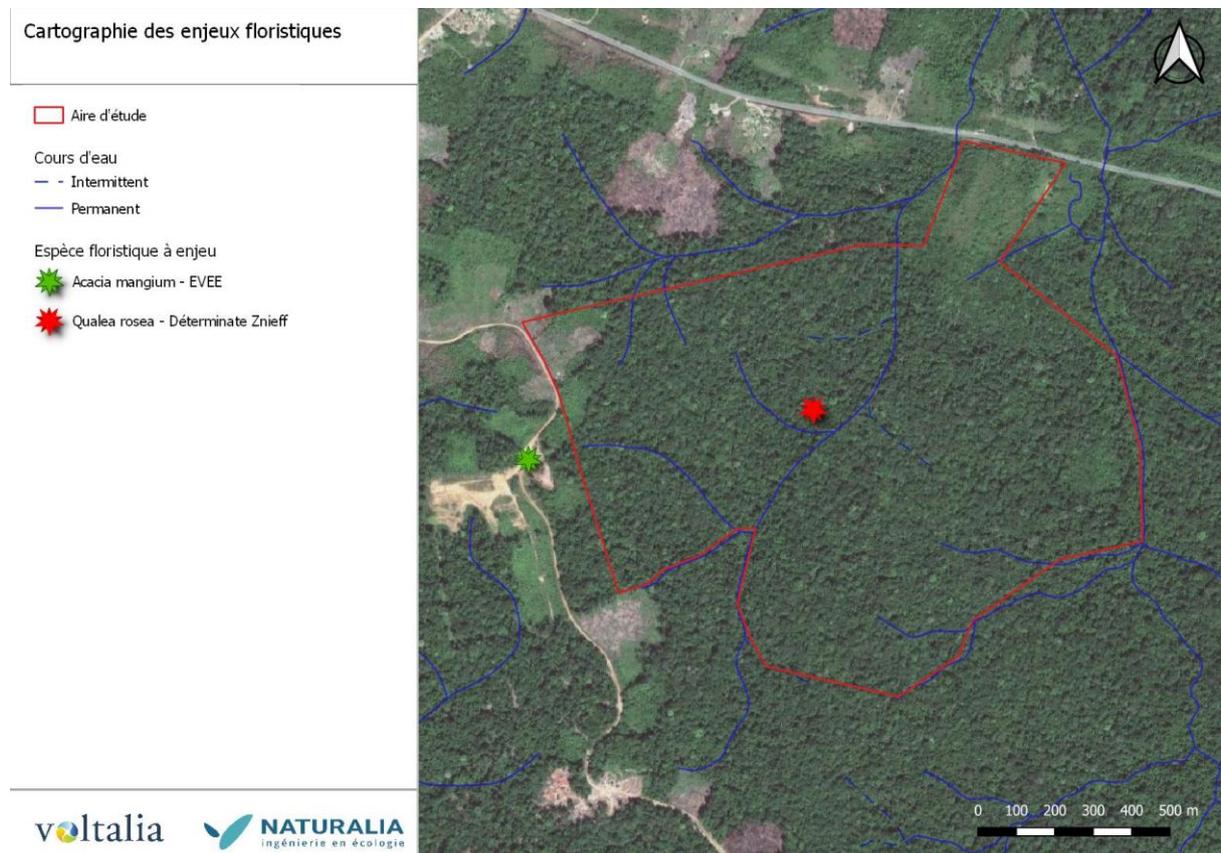


Figure 9 : Localisation des enjeux floristiques

4.2.3 LES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le cœur de l'aire d'étude est jusqu'à présent relativement épargné par les espèces invasives mais de nombreuses espèces exotiques sont signalées à la périphérie. Ces dernières ont un potentiel invasif très variable, mais en cas de perturbation du milieu, il est fort probable qu'elles s'implantent et colonisent le site.

Nom scientifique	Source	Localisation	Risque de prolifération
<i>Acacia mangium</i> Willd.	NATURALIA 2018	Zone dénudée en bord de piste sur la limite de l'aire d'étude	Fort
<i>Bambusa vulgaris</i> Schrad.	ECOFOG 2013	Bord de route	Fort
<i>Brachiaria umbellata</i> (Trin.) Clayton	ECOFOG 2013	Bord de piste	Fort
<i>Commelina erecta</i> L.	ECOFOG 2013	Bord de route	Modéré
<i>Desmodium triflorum</i> (L.) DC.	ECOFOG 2013	Bord de route	Modéré
<i>Elaeis guineensis</i> NJ Jacq.	ECOFOG 2013	Bord de piste	Modéré
<i>Homolepis isocalycia</i> (G.Mey.) Chase	ECOFOG 2013	Bord de piste	Modéré
<i>Ipomoea setifera</i> Poir.	ECOFOG 2013	Bords de route, zones rudérales	Modéré
<i>Lindernia crustacea</i> (L.) F. Muell.	ECOFOG 2013	Zones rudérales ouvertes	Modéré
<i>Paspalum notatum</i> Flügge	ECOFOG 2013	Bord de route	Modéré
<i>Pinus caribaea</i> Morelet	ECOFOG 2013	Bord de route	Modéré
<i>Terminalia catappa</i> L.	ECOFOG 2013	Quelques individus le long de la route et de la piste	Faible
<i>Tibouchina heteromalla</i> Cogn.	ECOFOG 2013	Près des habitations	Faible
<i>Ziziphus mauritiana</i> Lam.	ECOFOG 2013	Près des habitations	Faible

Tableau 5 : espèces exotiques invasives présentes aux abords de l'aire d'étude

L'***Acacia mangium*** a été relevé ponctuellement en bordure de l'aire d'étude, près de la piste. Il s'agit d'une des principales espèces exotiques envahissantes en Guyane, très compétitive du fait de sa croissance rapide, qui diminue fortement la diversité des milieux qu'elle colonise. Il est possible de le supprimer par une coupe à ras, avec une surveillance du développement d'éventuels rejets. Les essais menés pour l'éradication de l'espèce (Stier & Pracontal, 2015) ont montré que la coupe à ras ainsi que l'annelage (écorçage à la base du tronc) fonctionnent relativement bien sur les individus matures.

Le **bambou** est présent localement le long de la route et peut former des peuplements monospécifiques très denses, souvent en zone ripicole, qui perturbent la succession végétale grâce à une couverture très dense. Il doit être surveillé et peut si nécessaire faire l'objet d'une coupe à la tronçonneuse, suivie d'un bâchage.

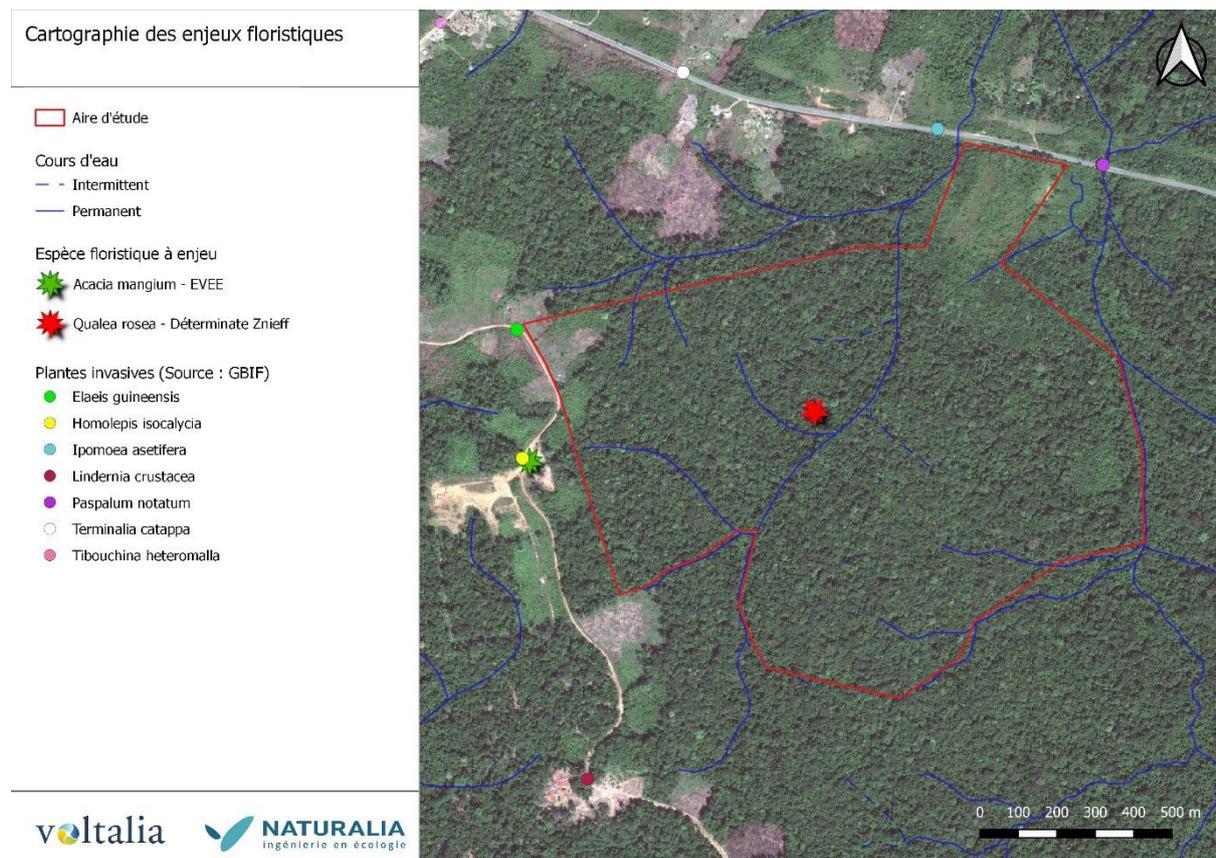


Figure 10 : espèces végétales exotiques envahissantes aux abords du site

4.3. LES PEUPELEMENTS FAUNISTIQUES

4.3.1 LES INVERTEBRES

4.3.1.1 Analyse de la bibliographie

Bien qu'aucune exigence n'existe d'un point de vue réglementaire de la part des services de l'état sur la nature du diagnostic entomologique, les insectes sont néanmoins considérés dans cette étude de manière synthétique. Les odonates bénéficiant de connaissances plus avancées que les autres groupes, une attention particulière leur a été apportée dans cette étude.

Le réseau hydrographique qui parcourt la zone d'étude offre une certaine diversité d'habitats de reproduction pour ce groupe. Les espèces attendues dans l'aire d'étude correspondent essentiellement au cortège des milieux forestiers mais également aux cortèges des espèces ubiquistes qui peuvent utiliser les habitats périphériques et les lisières forestières.

A l'heure actuelle, il n'y a pas de documents qui attestent de la patrimonialité des espèces et aucune d'entre elles ne bénéficie d'un statut de protection.

Dans la bibliographie consultée, le secteur d'étude ne semble pas avoir attiré l'attention des observateurs et les données présentes sont peu nombreuses. De surcroît, aucune donnée d'espèces patrimoniales n'est présente dans la base de données Faune Guyane.

De ce fait, l'analyse des données disponibles ne permet pas de relever la présence d'espèce représentant un enjeu environnemental particulier. Seules des espèces communes et à large répartition sont évoquées.

4.3.1.2 Résultats des relevés de terrain

La richesse entomologique est impossible à appréhender avec la pression d'inventaire dédiée à l'étude compte tenu de la diversité spécifique qu'offre ce taxon. Un premier inventaire peut cependant permettre d'obtenir un échantillon du cortège local.

Quelques odonates ont pu être observés en lisière de boisement dont *Pantala flavescens*, *Erythrodiplax umbrata*, *Orthemis schmidtii*, *Uracis fastigiata* et *Aeschnosoma forcipula*. La plupart de ces espèces sont communes à très communes en Guyane, la dernière étant davantage discrète que rare bien que peu fréquente dans la base de données référente « Faune Guyane ». Des espèces plus forestières comme *Fylgia amazonica* ou *Gynacantha klagesi* ont également été observées. Peu fréquentes dans les bases de données, elles ne portent pas d'enjeux conservatoires particuliers.



Uracis fastigiata, *Fylgia amazonica* et *Gynacantha klagesi* - Photos : S. Berthelot / Naturalia

De nombreux représentants du cortège des arthropodes forestiers ont d'autre part été observés. Certains sont inféodés aux sous-bois comme *Magneuptychia gera*, *Phanocloidea muricata* ou *Tetrataenia surinama* et d'autres aux anfractuosités et troncs au sol comme *Tityus obscurus*, *Ephebopus murinus* ou *Heterophrynus* sp. Ces espèces sont communes du territoire guyanais et ne représentent donc aucun enjeu réglementaire ou patrimonial.



Magneptychia gera, *Phanocloidea muricata* et *Tetrataenia surinama* - Photos : S. Berthelot / Naturalia



Tityus obscurus, *Ephobopus murinus* et *Heterophrynus sp.* - Photos : S. Berthelot / Naturalia

4.3.1.3 Les espèces à enjeux

Seul un cortège d'espèces communes a pu être appréhendé au sein de l'aire d'étude. Cet aperçu des arthropodes de la zone considéré ne saurait être exhaustif.

Aucune espèce d'enjeu conservatoire singulier n'a été identifiée et n'est attendue dans un contexte forestier plus ou moins bien conservé relativement banal en Guyane.

4.3.2 LES AMPHIBIENS

Une trentaine d'espèces est référencée dans la fiche de la ZNIEFF « Crique Sainte-Anne » située au nord de la zone d'étude et qui présente les mêmes caractéristiques et configurations végétale et topographiques.

Les espèces citées sont assez communes en Guyane mais trois espèces déterminantes au titre du classement ZNIEFF sont mentionnées. Ces espèces présentées ci-dessous sont potentiellement présente sur la zone d'étude.

Espèce	Statut patrimonial	Source	Commentaires	Niveau d'enjeu régional
--------	--------------------	--------	--------------	-------------------------

Espèce	Statut patrimonial	Source	Commentaires	Niveau d'enjeu régional
Atélope de Guyane <i>Atelopus flavescens</i>	LC préoccupation mineure (Liste rouge régionale) DET Znieff	Fiche ZNIEFF Crique Sainte-Anne	Espèce inféodée aux petits cours d'eau bénéficiant d'un courant faible à modéré	Modéré
<i>Dendropsophus sp. 1</i>	LC préoccupation mineure (Liste rouge régionale) DET Znieff	Fiche ZNIEFF Crique Sainte-Anne	Espèce inféodée aux forêts primaires comportant des milieux de forêt humide	Modéré
Otophryne hurlante <i>Otophryne pyburni</i>	LC préoccupation mineure (Liste rouge régionale) DET Znieff	Fiche ZNIEFF Crique Sainte-Anne	Espèce inféodée aux forêts humides dans lesquelles elle évolue essentiellement au sein de la litière forestière	Modéré

Tableau 6 : Espèces d'amphibiens patrimoniales à présence potentielle au sein de l'aire d'étude

4.3.2.1 Résultats des validations de terrain

De nombreux habitats de reproduction favorables aux amphibiens sont disséminés dans la zone d'étude : les points d'eau situés au niveau du sol le long des criques et de leurs affluents mais aussi par les milieux aquatiques temporaires d'ornières et de chablis. D'autre part la strate arborée est très suffisamment développée pour permettre des points d'eau situés en hauteur au sein d'anfractuosités au creux des branches ou dans le cœur des nombreuses plantes épiphytes largement développées.

Lors des prospections effectuées au cours de transects diurnes ainsi que nocturnes, plusieurs espèces ont été contactées visuellement (dont *Dendropsophus minutus*, *Osteocephalus taurinus* et *Pristimantis chiastonotus*) alors que de nombreuses espèces chantaient dans la végétation (dont *Boana boans* et *Trachycephalus risinifictrix*...).

Un total de 20 espèces a été inventorié par le biais des observations visuelles et auditives, ce qui représente une diversité faible pour ce genre d'habitats en Guyane (tab. 7). Bien que la période de fin de saison sèche ne soit pas très favorable aux inventaires visant les amphibiens, une certaine diversité a été obtenue grâce à la venue de quelques averses soutenues. L'essentiel des espèces contactées est donc composé d'espèces communes de Guyane mais une espèce présente un caractère patrimonial supérieur à la batrachofaune ordinaire, l'Atélope de Hoogmoed *Atelopus hoogmoedi*. Cette espèce, déterminante ZNIEFF, a été contactée à deux reprises en train de chanter au milieu de la zone d'étude. Cette espèce représente un enjeu modéré au sein de la zone de par son statut patrimonial.



Dendropsophus minutus*, *Osteocephalus taurinus* et *Pristimantis chiastonotus - Photos : S. Berthelot / Naturalia

Deux espèces supplémentaires sont à ajouter à la liste suite aux analyses génétiques effectués dans des points d'eau : Rainette géographique *Hypsiboas geographica* et Centrolène des Oyampis *Vitreorana oyapiensis*. Ces deux espèces sont communes en Guyane et ne portent pas d'enjeux de conservation particulier.

Espèce	Statut patrimonial	Statut biologique	Niveau d'enjeu régional	Commentaires	Niveau d'enjeu local
Allobate fémoral <i>Allobates femoralis</i>	Protection Art. 2 LRR : LC	Chanteur	Faible	Contacté régulièrement sur la zone d'étude	Faible
Adénomère sp. <i>Adenomera sp</i>	Protection Art. 2 LRR : LC	Chanteur	Faible	Contacté régulièrement en marge de la zone d'étude (zone d'étude élargie)	Faible
Anomaloglosse des Guyanes <i>Anomaloglossus baeobatracus</i>	Protection Art. 2 LRR : LC	Chanteur	Faible	Contacté régulièrement sur la zone d'étude	Faible
Atélope d'Hoogmoed <i>Atelopus hoogmoedi</i>	Protection Art. 2 LRR : LC	Chanteur	Modéré	Contacté auprès des cours d'eau permanents au centre de la zone d'étude	Modéré
Rainette patte d'oie <i>Hypsiboas boans</i>	Protection Art. 2 LRR : LC	Chanteur	Faible	Contacté régulièrement sur la zone d'étude	Faible
Leptodactyle géant <i>Leptodactylus pentadactylus</i>	Protection Art. 2 LRR : LC	Chanteur	Faible	Contacté à plusieurs reprises sur la zone d'étude	Faible
Rainette menue <i>Dendropsophus minutus</i>	Protection Art. 2 LRR : LC	Chanteur	Faible	Contacté à plusieurs reprises en marge de la zone d'étude (zone d'étude élargie)	Faible
Leptodactyle galonné <i>Leptodactylus fuscus</i>	Protection Art. 2 LRR : LC	Chanteur	Faible	Contacté à plusieurs reprises en marge de la zone d'étude (zone d'étude élargie)	Faible
<i>Leptodactylus podicipinus C</i>	Protection Art. 2 LRR : LC	Chanteur	Faible	Contacté à plusieurs reprises sur la zone d'étude	Faible
Leptodactyle rougeâtre <i>Leptodactylus rhodomystax</i>	Protection Art. 2 LRR : LC	Chanteur	Faible	Contacté à plusieurs reprises sur la zone d'étude	Faible
Ostéocéphale oophage <i>Osteocephalus oophagus</i>	Protection Art. 2 LRR : LC	Chanteur	Faible	Contacté à plusieurs reprises sur la zone d'étude	Faible
Ostéocéphale taurin <i>Osteocephalus taurinus</i>	Protection Art. 2 LRR : LC	Déplacement	Faible	Contacté à plusieurs reprises sur la zone d'étude	Faible
Hylode porte-X <i>Pristimantis chiastonotus</i>	Protection Art. 2 LRR : LC	Déplacement	Faible	Contacté à plusieurs reprises sur la zone d'étude	Faible
Hylode zeuctotyle <i>Pristimantis zeuctotylus</i>	Protection Art. 2 LRR : LC	Déplacement	Faible	Contacté à plusieurs reprises sur la zone d'étude	Faible
Phylloméduse bicolore <i>Phyllomedusa bicolor</i>	Protection Art. 2 LRR : LC	Chanteur	Faible	Contacté sur la zone d'étude	Faible